

# BauderLIQUITEC PMMA Grundierung Beton

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 05.10.2017

Numéro de version 36

Révision: 01.09.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance / de la préparation et de la société / l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** BauderLIQUITEC PMMA Grundierung Beton

**Code du produit:** 223100005

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

voir l'article 16

**Emploi de la substance / de la préparation:** Enduit d'empregnation

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur:**

**Paul Bauder GmbH & Co. KG**  
Korntaler Landstrasse 63  
70499 Stuttgart  
Deutschland

**Fournisseur:**

**Paul Bauder AG**  
Alte Zugerstrasse 16  
CH-6403 Küssnacht a. R.  
041 854 15 60  
[www.bauder.ag](http://www.bauder.ag)  
[info@bauder.ag](mailto:info@bauder.ag)

**Tox Info Suisse:**

**145**  
[www.toxinfo.ch](http://www.toxinfo.ch)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

|               |   |
|---------------|---|
| Flam. Liq. 2  | H225 Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| Skin Irrit. 2 | H315 Provoque une irritation cutanée.         |
| Eye Irrit. 2  | H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Skin Sens. 1  | H317 Peut provoquer une allergie cutanée.     |
| STOT SE 3     | H335 Peut irriter les voies respiratoires.    |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**



GHS02 flamme



GHS07

**Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

(suite de la page 1)

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

- Méthacrylate de méthyle
- Le bisphénol-A-épichlorhydrine
- Néopentylglycol diacrylate propoxylate

### Mentions de danger

|      |  |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.     |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.    |

### Conseils de prudence

|                |  |
|----------------|--|
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P261           | Éviter de respirer les vapeurs.  |
| P280           | Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.   |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.   |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.   |
| P403+P235      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  |

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

**vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description:

- Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| Composants dangereux   |  |                  |
|--|--|------------------|
| CAS: 25068-38-6<br>NLP: 500-033-5  | Le bisphénol-A-épichlorhydrine<br>Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317              | 25 – 50 %        |
| CAS: 80-62-6<br>EINECS: 201-297-1<br>Reg.nr.:<br>01-2119452498-28-0000<br>01-2119452498-28-0025<br>01-2119452498-28-0028 | méthacrylate de méthyle<br>Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317;<br>STOT SE 3, H335 | 25 – 50 %        |
| CAS: 84170-74-1  | Néopentylglycol diacrylate propoxylate<br>Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317                     | ≥ 0,25 – ≤ 0,5 % |

#### Indications complémentaires:

- Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales:

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger. Envoyer immédiatement chercher un médecin.

#### Après inhalation:

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Recourir à un traitement médical.

#### Après contact avec la peau:

- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### Après ingestion:

- Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Migraine
- Etourdissement
- Sensibilisation cutanée
- Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après inhalation, même en l'absence de signes de la maladie, corticostéroïde par inhalation (par exemple Ventolair) donner.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

- CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction, mousse.

#### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

- Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Rampants vapeurs peuvent se traduire par une plus grande distance de l'allumage!

(suite page 4)

(suite de la page 3)

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de sécurité:

- Porter un vêtement de protection totale.
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Autres indications:

- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.



#### Tenir éloigné des sources d'inflammation

- Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.
- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau. De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.
- Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
- Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
- Au moins 7 changements d'air.
- Éviter la formation d'aérosols.

#### Préventions des incendies et des explosions:

- Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Seuls les équipements anti-explosion.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Tenir à l'abri de la chaleur.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Stockage

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Ne conserver que dans le bidon d'origine.
- Stocker dans un endroit frais.

#### Indications concernant le stockage commun:

- Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Ne pas stocker avec les aliments.

#### Autres indications sur les conditions de stockage:

- Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.
- Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
- Max. 30°C Température de stockage.
- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtement de construction ou d'étanchéité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

- Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 80-62-6 méthacrylate de méthyle (25 – 50 %)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 420 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 210 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
S SSc;

##### 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures (≥ 0,1 – ≤ 2,5 %)

VME (Suisse) Valeur à long terme: 2 a mg/m<sup>3</sup>

#### DNEL

##### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

|             |                    |   |
|-------------|--------------------|---|
| Inhalatoire | DNEL (travailleur) | 210 mg/m <sup>3</sup> (Long-term – local effects)<br>210 mg/m <sup>3</sup> (Long-term – systemic effects)<br>à long terme |
|             | DNEL (population)  | 74,3 mg/m <sup>3</sup> (Long-term – systemic effects)<br>105 mg/m <sup>3</sup> (Long-term – local effects)                |

##### 84170-74-1 Néopentylglycol diacrylate propoxylate

|             |                    |   |
|-------------|--------------------|---|
| Dermique    | DNEL (travailleur) | 3,33 mg/kg bw/day (Long-term – systemic effects)            |
|             | DNEL (travailleur) | 0,177 mg/m <sup>3</sup> (Employé / industriel / commercial) |
| Inhalatoire | DNEL (travailleur) | 11,75 mg/m <sup>3</sup> (Long-term – systemic effects)      |

(suite page 6)

(suite de la page 5)

## **PNEC**

### **80-62-6 méthacrylate de méthyle**

|               |  |
|---------------|--|
| PNEC sédiment | 1,47 mg/kg dw (sol)<br>5,74 mg/kg dw (eau douce)   |
| PNEC          | 0,094 mg/l (L'eau de lac)<br>0,94 mg/l (eau douce) |

### **Remarques supplémentaires:**

- Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## **8.2 Contrôles de l'exposition**

### **Équipement de protection individuel**

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### **Protection respiratoire:**

- Assurer une bonne ventilation.
- En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### **Protection des mains:**



#### **Gants de protection**

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
- À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

#### **Matériau des gants:**

- Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### **Temps de pénétration du matériau des gants:**

- Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide.
- Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

- Butylcaoutchouc

#### **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

- Butylcaoutchouc

(suite page 7)

(suite de la page 6)

**Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

- Gants en cuir

**Protection des yeux:**



**Lunettes de protection hermétiques**

EN-Norme: EN 166

**Protection du corps:**



**Vêtements de travail protecteurs**

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales**

**Aspect**

- **Forme** Liquide
- **Couleur** Jaune clair

**Odeur**

Genre ester

**Seuil olfactif**

Non déterminé

**valeur du pH**

Non déterminé

**Changement d'état**

- **Point de fusion / point de congélation** Non déterminé
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 101° C (MMA)

**Point d'éclair**

13° C (DIN EN ISO 3680)

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Non applicable

**Température d'inflammation**

430° C (MMA)

**Température d'auto-inflammabilité**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**Limites d'explosion**

- **Inférieure** 1,7 Vol % (MMA)
- **Supérieure** 12,5 Vol % (MMA)

**Pression de vapeur à 20° C**

38,7 hPa (MMA)

**Densité à 20° C**

1,06 g/cm<sup>3</sup> (EN ISO 2811-1)

**Taux d'évaporation**

Non déterminé

**Solubilité dans / miscibilité avec l'eau**

Pas ou peu miscible

**Coefficient de partage: n-octanol / eau**

log Pow: 1,38 (MMA)

**Viscosité**

- **Dynamique à 20° C** 500 mPas (EN ISO 2555)

**Teneur en solvants**

- **Solvants organiques** 0,0 %
- **VOC (CE)** 0,00 %

**Teneur en substances solides**

56,0 %

**9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.2

### 10.2 Stabilité chimique

#### Décomposition thermique / conditions à éviter:

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réaction exothermique.
- Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- Une polymérisation dangereuse peut se produire après l'épuisement de l'inhibiteur.

### 10.4 Conditions à éviter Éviter la chaleur.

Évitez la lumière solaire directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### Indications complémentaires:

- Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.

**Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification     |         |  |
|--|---------|--|
| <b>25068-38-6 Le bisphénol-A-épichlorhydrine</b>         |         |  |
| Oral   | DL50    | > 5000 mg/kg (rat)   |
| <b>80-62-6 méthacrylate de méthyle</b>                   |         |  |
| Oral   | DL50    | > 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)  |
|  | NOAEL   | 2000 ppm (rat)<br>dans l'eau potable, 6 – 2000 ppm<br>Constatations: Aucun effet toxique   |
| Dermique   | CL50    | > 5000 mg/kg (lapin)   |
| Inhalatoire  | NOAEL   | 25 ppm (rat)<br>25 – 400 ppm<br>Résultats: des lésions des muqueuses dans le nez à 400 ppm |
|  | CL50/4h | 29,8 mg/l (rat)  |
| <b>84170-74-1 Néopentylglycol diacrylate propoxylate</b> |         |  |
| Dermique   | DL50    | > 2000 mg/kg (rat)   |

(suite page 9)



(suite de la page 8)

**Effet primaire d'irritation**

**Corrosion cutanée / irritation cutanée:**

- Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire:**

- Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

- Peut provoquer une allergie cutanée.

**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**

- En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint.
- A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.

**Toxicité subaiguë à chronique:**

- pas testé.

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution:**

- Le médicament est rapidement métabolisé (MMA).

**Toxicité par administration répétée:**

- pas de données disponibles

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**

- pas testé.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

- Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

|  |   |
|--|---|
| <b>80-62-6 méthacrylate de méthyle</b>                   |   |
| EC3/16h  | 100 mg/l (Pseudomonas putida) (test d'inhibition de multiplication cellulaires, Bringmann-Kühn)                           |
| <b>Toxicité aquatique</b>                                |   |
| <b>25068-38-6 Le bisphénol-A-épichlorhydrine</b>         |   |
| EC50/48h (statique)                                      | 1,7 mg/l (daphnia magna) (OECD 202, Acute Immobilisation Test)  |
| CL50/96h (statique)                                      | 1,5 mg/l (poisson) (OECD 203, Acute Toxicity Test)  |
| NOEC/21d   | 0,3 mg/l (daphnia magna) (OECD 211, Reproduction Test)  |
| EC50/72h (statique)                                      | 9,4 mg/l (Alge (Desmodesmus subspicatus))   |
| <b>80-62-6 méthacrylate de méthyle</b>                   |   |
| EC50/48h   | 69 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)  |
| CL50/96h   | > 79 mg/l (La truite arc) (OECD 203)  |
| ErC50/72h  | > 110 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)   |
| NOEC/72h   | > 110 mg/l (Senastrum capricornutum) (OECD 201)   |
| EC50/72h   | > 110 mg/l (Senastrum capricornutum) (OECD 201)   |
| NOEC   | 9,4 mg/l (Danio rerio) (OECD 210)<br>fish early life stage test, 35 days<br>37 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)<br>21 days |
| <b>84170-74-1 Néopentylglycol diacrylate propoxylate</b> |   |
| EC50/48h   | 37 mg/l (daphnia magna)   |
| CL50/96h   | 2,7 mg/l (Brachydanio rerio)  |
| NOEC/72h   | 1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)  |
| EC50/72h   | 3,4 mg/l (algue)  |
| NOEC   | 25,3 mg/l (daphnia magna) (48h)   |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Facilement biodégradable.

#### Autres indications:

- Le produit est aisément biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- **MMA:** Une liaison à la phase solide des boues du sol, les sédiments et les eaux usées ne devrait pas. De la surface de l'eau la substance est évaporé lentement dans l'atmosphère. Lorsque la substance dans l'environnement, il verleiht de préférence dans le compartiment dans lequel il a émergé.

#### Autres indications écologiques:

- **Valeur DBO5:** 0,14 g/g (MMA)

#### Indications générales:

- Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

(suite page 11)

(suite de la page 10)

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EW C). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

#### Recommandation:



- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.
- Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.

#### Code déchet:

Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

#### Produits liquides:

080111 \* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.  
080199 déchets a. N. G.

#### Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets  
080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

**Catalogue européen des déchets** 080111 \* (recommandé)

#### Emballages non nettoyés

##### Recommandation:

- Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchets dangereux.
- Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1263 PEINTURES  
IMDG, IATA PAINT

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables  
Étiquette 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables

Indice Kemler -

No EMS F-E, S-E

Stowage Category A

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### Indications complémentaires de transport

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels E

Remarques Classification selon la clause de viscosité (2.2.3.1.4)  
> 450 litres Groupe d'emballage II

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

Remarques Classification selon la clause de viscosité (2.3.2.3)  
> 30 litres Groupe d'emballage II

«Règlement type» de l'ONU UN 1263 PEINTURES, 3, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

#### Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

#### Catégorie SEVESO

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

#### Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

5000 t

#### Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

50000 t

#### RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

#### Prescriptions nationales

#### Indications sur les restrictions de travail:

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

#### Classe de pollution des eaux:

classe B (Classification propre)

**VOC (CE)** 0,00 %

**VOCV (CH)** 0,00 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

### Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites Industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

### Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555).

L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

### Acronymes et abréviations

|                   |  |
|-------------------|--|
| RID               | Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer |
| ICAO              | International Civil Aviation Organisation  |
| ADR               | Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route                        |
| IMDG              | International Maritime Code for Dangerous Goods  |
| DOT               | US Department of Transportation  |
| IATA              | International Air Transport Association  |
| GHS               | Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals                        |
| EINECS            | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances                                  |
| ELINCS            | European List of Notified Chemical Substances  |
| CAS               | Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)                         |
| VOC               | Volatile Organic Compounds (USA, EU)   |
| DNEL              | Derived No-Effect Level (REACH)  |
| PNEC              | Predicted No-Effect Concentration (REACH)  |
| LC50              | Lethal concentration, 50 percent   |
| LD50              | Lethal dose, 50 percent  |
| PBT               | Persistent, Bioaccumulative and Toxic  |
| vPvB              | very Persistent and very Bioaccumulative Flam.   |
| Liq. 2            | Liquides inflammables – Catégorie 2  |
| Skin Irrit. 2     | Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2   |
| Eye Irrit. 2      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2                                     |
| Skin Sens. 1      | Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  |
| Skin Sens. 1B     | Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B   |
| STOT SE 3         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3             |
| Aquatic Chronic 2 | Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 |

### Sources

[www.gestis.de](http://www.gestis.de) / [www.echa.eu](http://www.echa.eu) / [logkow.cisti.nrc.ca](http://logkow.cisti.nrc.ca)

\* Données modifiées par rapport à la version précédente